

INFORMATION RELATIVE A L'ORDRE DE PASSAGE DES CANDIDATS

POUR LA DEUXIEME EPREUVE

En principe, l'ordre de passage pour les leçons de commentaire est le même que celui de la première épreuve.

Mais le suivre strictement aurait conduit à faire travailler en même temps plusieurs candidats dans la même matière (donc en utilisant les mêmes ouvrages de la loge).

L'ordre de passage a été modifié pour éviter ces situations. En droit administratif et science administrative, elles sont cependant inévitables certains jours, en raison du nombre de candidats ayant choisi cette matière. En ce cas, ils sont convoqués à la première heure et à la dernière heure.

Si nécessaire, il sera procédé de même pour la quatrième épreuve.

Le président du jury

Didier Truchet